

2020_CT2_213

OBJET : Ressources - Finances - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Logement privé et de son affectation

Le 16 novembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 10 novembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – BIANCO Kayané donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GARCIN Eric – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CIOT Jean-David donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GRANIER Hervé donne pouvoir à GOMEZ André – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – KLEIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHARRIN Philippe – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – GUINIERI Frédéric – MARTIN Régis – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201116-2020_CT2_213- DE Date de télétransmission : 24/11/2020 Date de réception préfecture : 24/11/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 16 novembre 2020

02_1_05

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Logement privé et de son affectation

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cohésion sociale, habitat, logement

■ Séance du 17 décembre 2020

16331

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Logement privé et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, le Territoire du Pays d'Aix s'engage :

- dans la mise en œuvre et le soutien de dispositifs programmés axés sur la réhabilitation du parc immobilier privé (PIG, OPAH). Ces programmes sont destinés à aider financièrement les propriétaires privés, occupants et bailleurs, en vue de réduire la vacance, lutter contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, favoriser l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie et de contribuer à une offre en logements à loyers maîtrisés.
- Dans le soutien à l'accession à coût maîtrisé à la propriété des primo accédant (sous conditions de ressources) pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien.

L'augmentation de l'opération vise à permettre au Pays d'Aix :

- D'honorer ses engagements de paiements de subventions aux particuliers accordés dans le cadre de son Programme d'Intérêt Général (PIG) « Mieux Habiter - Mieux Louer » (convention de programme en cours avec les partenaires : Anah, Conseil Départemental, Région SUD, Ville d'Aix, Pertuis, Peyrolles, Trets, Gardanne, Lambesc).
- D'honorer ses conventions de financement contractualisées avec ses partenaires, à savoir la Région Sud et le CD13. Le Pays d'Aix doit procéder à l'avance des subventions accordées, soit un total de 2 551 995 € sur la période 2019 / 2021 : 1 211 545 € pour la Région Sud et 1 340 450 € pour le CD 13.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_213-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

Le Pays d'Aix obtient le remboursement des aides avancées sur présentation des justificatifs des dépenses.

Au titre de ce PIG, le Territoire du Pays d'Aix s'est engagé à réserver une enveloppe budgétaire d'un montant de 2 174 309€ pour les aides aux travaux sur la période 2016/2019 (délibération n°2015_B708 du 17/12/2015).

Pour les deux années supplémentaires 2019/2021, le Pays d'Aix s'est engagé sur un montant prévisionnel de 1 297 000 € (2019_CT2_272 du 13 juin 2019).

L'opération d'investissement Aix « Logements Privés » d'un montant initial de 6 053 200 € T.T.C. doit être augmentée de + 5 000 000 € T.T.C. et ainsi porter le montant total de l'opération à 11 053 200 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° DEVT 009-6466/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 portant approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement « Aides aux logements privés » - Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de 5 000 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI735AP Logement privé.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de + 5 000 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI735AP Logement privé.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI735AP Logement privé pour un montant + 5 000 000 € T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit

DI735AP Logement privé

Montant initial de l'AP : 6 053 200 € T.T.C. Révision de l'AP : + 5 000 000 € T.T.C

Montant final de l'AP : 11 053 200 € T.T.C

Déjà financé : 1 572 779.11 € T.T.C

CP 2020 (BS compris) : 1 470 000 € T.T.C.

CP 2022 : 2 900 000 € T.T.C.

CP non ventilé : 1 018 878 € T.T.C.

CP 2021 : 1 965 872 € T.T.C

CP 2023 : 2 125 670.89 € T.T.C

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Logement, Habitat,
Lutte contre l'habitat indigne

Frédéric GUINIERI

OBJET : Ressources - Finances - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Logement privé et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 NOV. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_213-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020